



## COMMUNIQUE

Paris, le 22 janvier 2016

### CDC Les Hivernales

Une crise majeure est ouverte au Centre de Développement Chorégraphique les Hivernales d'Avignon suite à la procédure de licenciement en cours de son directeur.

La direction d'un label national peut être interrogée dans la conduite du projet qui lui a été confié par les partenaires publics. Des procédures contradictoires d'évaluation sont prévues autour de la convention et de l'exercice d'un mandat. Le débat et la concertation entre les financeurs et la direction doivent alors rester de mise.

C'est l'ensemble de ces règles et de ces usages qui aujourd'hui ne sont pas respectés au CDC des Hivernales. Les décisions du Bureau ont été prises dans l'urgence et énoncées avec une brutalité qui ne peuvent avoir lieu et ne doivent se reproduire dans aucun des établissements labellisés.

Depuis de nombreuses semaines, la crise couvait aux Hivernales. Le SYNDEAC a accompagné son directeur et cette structure adhérente en tentant à de nombreuses reprises, auprès de la DGCA comme du Cabinet, de demander une intervention de l'Etat afin d'éviter la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Dans de telles circonstances, l'Etat comme les collectivités territoriales partenaires ont un devoir d'intervention et de médiation.

Le contentieux est en cours, le dossier se politise et les propos publiés par le Bureau des Hivernales dans un communiqué du 18 janvier à l'encontre du directeur sont à la limite de la diffamation. Tout cela est profondément dommageable à tous, et entache indirectement l'ensemble des labels.

Il est temps que les partenaires et financeurs publics reprennent leurs responsabilités afin de trouver les moyens d'une séparation loyale entre ce directeur et cette structure. Il convient d'assurer ainsi la poursuite d'un projet dans lequel des personnels et des professionnels des arts et de la culture sont engagés, et se sentent aujourd'hui blessés.

Cette pénible crise nous conduit à demander plus fermement encore la garantie de procédures contradictoires et concertées dans les décrets et arrêtés en cours d'examen sur les labels nationaux dans le cadre de la loi LCAP. Ce qui se passe à Avignon ne doit en aucun cas se reproduire.